

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 24 juin 2010 portant avis sur la demande d'évolution des tarifs de vente de gaz à souscription de GDF Suez au 1^{er} juillet 2010

Participaient à la séance : Monsieur Philippe de LADOUCKETTE, président, Monsieur Maurice MÉDA, vice-président, Monsieur Michel THIOLLIÈRE, vice-président, Madame Anne DUTHILLEUL, Monsieur Emmanuel RODRIGUEZ et Madame Marie-Solange TISSIER, commissaires.

Conformément à l'article 7 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a été saisie pour avis, le 23 juin 2010, par les ministres chargés de l'économie et de l'énergie, sur le barème déposé par GDF Suez pour ses tarifs réglementés de vente du gaz naturel à souscription au 1^{er} avril 2010. Ce barème figure en annexe du présent avis.

1. Barème déposé par GDF Suez

GDF Suez propose une hausse de 3,14 €/MWh de la part variable de ses tarifs de vente de gaz naturel à souscription, devant refléter la variation de ses coûts d'approvisionnement.

Ce mouvement représente une hausse moyenne comprise entre 10,6 % et 11,8 %, suivant les tarifs et les caractéristiques des clients.

2. Observations de la CRE

La CRE a vérifié que l'évolution des coûts d'approvisionnement de GDF Suez entre le 1^{er} avril 2010 et le 1^{er} juillet 2010 correspond bien à une hausse de 3,14 €/MWh, par application de la formule déposée.

3. Avis de la CRE

La CRE émet un avis favorable au barème déposé par GDF Suez.

Fait à Paris, le 24 juin 2010

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCKETTE

ANNEXE

Tarifs de vente de gaz naturel à souscription déposés pour application au 1^{er} juillet 2010 par GDF Suez

Tarif STS (Tarif hors charges d'antenne – Hors taxe, CTA incluse)

Abonnement	Prime fixe annuelle	Prime fixe de surdébit d'été	Prix proportionnel Hiver Tranche < 24 GWh	Prix proportionnel Eté Tranche < 24 GWh	Prix proportionnel Hiver Tranche >24 GWh	Prix proportionnel Eté Tranche >24 GWh	Réduction de 3 ^{ème} tranche (au delà de 200 GWh)
€/an	€/MWh/j	€/MWh/j	€/MWh	€/MWh	€/MWh	€/MWh	€/MWh
6907,08	185,117	51,801	31,16	27,19	30,59	26,63	0,46

Tarif H (Tarif hors charges d'antenne – Hors taxe, CTA incluse)

Abonnement	Prime fixe annuelle	Prix proportionnel	Réduction de 2 ^{ème} tranche (au-delà de 24 GWh annuels)	Réduction de 3 ^{ème} tranche (au delà de 200GWh annuels)	Remise conjoncturelle
€/an	€/MWh/j	€/MWh	€/MWh	€/MWh	€/MWh
6907,81	362,723	30,08	0,699	0,46	Fonction de la consommation et de la position géographique du client

Tarif S2S (hors taxe, hors CTA)

Abonnement	EUR/an		5 595,48	
	Primes fixes en cent/kWh/jour/an		Prix proportionnels en cent/kWh	
	Hiver	Eté	Hiver	Eté
Niveau S0	33,936	14,880	3,834	3,207
Niveau S1	36,108	17,052	3,858	3,231
Niveau S2	38,280	19,224	3,882	3,255
Niveau S3	40,452	21,396	3,906	3,279
Niveau S4	42,624	23,568	3,930	3,303
Niveau S5	44,796	25,740	3,954	3,327
Niveau S6	46,968	27,912	3,978	3,351
Niveau S7	49,140	30,084	4,002	3,375
Niveau S8	51,312	32,256	4,026	3,399
Niveau S9	53,484	34,428	4,050	3,423
Niveau S10	55,656	36,600	4,074	3,447
Niveau S11	57,828	38,772	4,098	3,471
Réduction de tranche (cent/kWh)				
	3 GWh		0,595	
	200 GWh		0,046	